

Service émetteur : Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Monsieur le Maire
35440 FEINS

Affaire suivie par : Marie-Agnès PILARD
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.99.33.34.30
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: EL/CYANO/BB
P.J. : 1
Date : 16 août 2018

Objet : Contrôle sanitaire des eaux douces de loisirs – **CYANOBACTERIES**

En complément du contrôle sanitaire réglementaire des baignades, fondé sur des analyses bactériologiques, une surveillance des zones de baignade et de loisirs nautiques en Ille et Vilaine est organisée pendant la saison estivale 2018, afin de détecter toute prolifération algale -en particulier de cyanobactéries- susceptible d'engendrer un problème sanitaire pour les utilisateurs (démangeaisons, gastro-entérites,...).

Je vous adresse les résultats des campagnes de prélèvements réalisés dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune (**Etang du Boulet**), en vue de la recherche des cellules de cyanobactéries.

| Date | Nb de cellules cyanobactéries/ml | Toxines µg/l |
|------------|----------------------------------|--------------|
| 07/06/2018 | 7 740 | Non Mesuré |
| 27/06/2018 | 25 600 | Non Mesuré |
| 05/07/2018 | 19 700 | Non Mesuré |
| 11/07/2018 | 85 040 | Non Mesuré |
| 17/07/2018 | 17 760 | Non Mesuré |
| 25/07/2018 | 1 600 | Non Mesuré |
| 09/08/2018 | 31 580 | Non Mesuré |
| 14/08/2018 | 40 680 | Non Mesuré |

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Niveau d'alerte 1 (information) :> 20.000 et < 100 000 cellules par ml

Niveau d'alerte 2 et 3 (Interdiction de la baignade et restrictions possibles de certaines activités nautiques) : > 100.000 cellules /ml

Niveau d'alerte 4 (interdiction de tous les usages) : présence d'une couche mousseuse, forte coloration de l'eau, dépôts importants sur les rives,....

Les résultats des derniers prélèvements réalisés le 14 août 2018 mettent en évidence un nombre important de cyanobactéries potentiellement toxiques dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune supérieur au niveau d'alerte 1 : 20 000 cellules/ml.

Il convient en conséquence d'informer les usagers par la pose de panneaux qui devront indiquer la nature du risque et les précautions à prendre (exemple d'information du public niveau 1 d'alerte en pièce jointe).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Marie-Agnès PILARD

Copie : - Préfecture, Service de la Protection Civile
- Nautisme en Ille et Vilaine - Maison des sports – RENNES